

## Index égalité professionnelle Femmes-Hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est une grande cause nationale du quinquennat.

L'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes concerne plusieurs aspects de notre vie en société, il est particulièrement important en matière d'égalité salariale. Afin d'aboutir à une égalité correspondant aux valeurs républicaines, le Gouvernement a décidé de mettre en place une obligation de résultats en la matière.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a mis en place un index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui permet aux entreprises d'évaluer leur situation sur le plan de l'égalité professionnelle.

L'index est composé de 5 indicateurs. Les résultats obtenus à chaque indicateur aboutissent à une note sur 100.

Chaque année, les entreprises de plus de 50 salariés doivent calculer leur score. Si celui est inférieur à 75 sur 100, elles ont trois ans pour se mettre en conformité. Dans le cas contraire, elles pourront être sanctionnées financièrement.

En tant qu'entreprise de plus de 1 000 salariés, CERP Rhin Rhône Méditerranée publie son index d'égalité professionnelle femmes - hommes.

	Intitulé de l'indicateur	2018 Points obtenus	2019 Points obtenus	2020 Points obtenus
Indicateur 1 40 pts	Ecart de rémunération	33	38	38
Indicateur 2 20 pts	Ecart taux d'augmentations	20	20	20
Indicateur 3 15 pts	Ecart de promotions	15	15	15
Indicateur 4 15 pts	Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15	15	15
Indicateur 5 10 pts	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	0	0
100 pts	<b>TOTAL DES POINTS</b>	<b>83</b>	<b>88</b>	<b>88</b>